

Délibération n°CA-2022-72
Désignation des représentant(e)s de l'établissement pour siéger
au comité social territorial et à la formation spécialisée
en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 23 Date de convocation : 18 novembre 2022
Présents : 19 Quorum fixé à 12 membres
Votants : 21
Procurations : 2

Résultats du vote :

Voix "pour" :	21
Voix "contre" :	0
Abstentions :	0

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
M Laurent BAILLY	X		
M. Benoît CORNU	X		
Mme Edwige EME	X		
Mme Marie-Claire FAIVRE	X		
M. Jean-Claude GAY		X	
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
M. Bernard PIQUARD	X		
Mme Christelle RIGOLOT	X		
M. Yves KRATTINGER	X		
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY	X		Martine PEQUIGNOT
Mme Isabelle ARNOULD	X		
M. Jean-Marie BERTIN		X	
M. Thierry BORDOT		X	
M. Thomas OUDOT	X		
Mme Carmen FRIQUET	X		Frédéric BURGHARD
M. Frédéric BURGHARD		X	
M. Jean-Paul CARTERET		X	
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND		X	
M. Sylvain GUILLEMAIN		X	
Mme Marie BRETON	X		
M. Francis ABRY	X		
M. Gilles MARSOT	X		

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		
Mme Karine GUILLEREY		
M. Laurent SEGUIN		
Mme Sylvie COUTHERUT		
Mme Patricia FASSETNET	X	
M. Fernand BURKHALTER		
Mme Véronique GRANDJEAN		
Mme Carole MICHEL		
Mme Sylvie MANIERE		
M. Dimitri DOUSSOT		
Mme Martine GAUTHERON		
Mme Corinne BONNARD	X	
Mme Isabelle GEHIN		
M. Michel RICHARD		
M. Hervé PULICANI		
Mme Corinne JEANPARIS		
Mme Christelle CLEMENT		
M. René ROBERT		
M. Jean-Claude TRAMESEL	X	
Mme Monique BOUCRY	X	
M. Régis PINOT		
M. Gabriel CHARBONNIER	X	
M. François LAURENT		

Membres élus ayant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
CNE Maxime GERARD	X	
SCH Stéphane GILLET	X	
LTN Michel TOURDOT	X	
ADC Laurent LAMARCHE		
M. Gilles VIENNET	X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
LTN Rodolphe TAILLARD		
ADC Dimitri AIME		
LTN Michaël COUROUX		
ADJ Françoise VALEUR		
Mme Muriel PEREUR		

Membres de droit

	Présent	Excusé
M. Michel VILBOIS, préfet de la Haute-Saône		X
Mme Aurélie CONTRECIVILE, directrice des services du cabinet de la Préfecture		X
M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le lieutenant-colonel Denis LAPREVOTE-TARNAUD, Référent mixité et lutte contre les discriminations et référent sûreté et sécurité	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le médecin lieutenant-colonel Florent NOËL, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	

Etaient également présents

M. le colonel Ralph JESER, directeur départemental adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
M. le lieutenant-colonel Franck BEL, chef d'Etat-Major du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie JUIN, cheffe du pôle "Administration générale"
Mme Céline BRUBACH, cheffe du service "Finances"

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, à seize heures et trente minutes, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de **Monsieur Yves KRATTINGER**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu la délibération n°B-2022-23 en date 19 mai 2022 portant création d'un comité social territorial et d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Après avoir entendu les précisions données par **le colonel Stéphane HELLEU**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Par délibération en date 19 mai 2022 et suite aux dispositions de la loi du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique, un comité social territorial ainsi qu'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail, dite formation spécialisée du comité, ont été créés au sein du SDIS 70.

Conformément à cette délibération, ces instances consultatives comprennent deux collèges : TROIS représentant(e)s titulaires de la collectivité et TROIS représentant(e)s titulaires du personnel. Elles ont un nombre égal de membres suppléants.

Les représentant(e)s du personnel siégeant au CST seront élu(e)s le 08 décembre 2022 et la désignation des représentant(e)s du personnel à la formation spécialisée du comité sera effectuée par les organisations syndicales dans le délai d'un mois après ces élections.

La parité numérique entre les deux collèges ayant été décidée et délibérée, le président du conseil d'administration, en sa qualité d'autorité investie du pouvoir de nomination, doit désigner parmi les membres de l'organe délibérant ou parmi les agents de l'établissement public :

- ↳ 3 représentant(e)s titulaires assorti(e)s de 3 suppléant(e)s au Comité Social Territorial
- ↳ 3 représentant(e)s titulaires assorti(e)s de 3 suppléant(e)s à la formation spécialisée du comité.

La présidence du CST ainsi que celle de la Formation Spécialisée appartient à l'autorité territoriale ou à son(sa) représentant(e), **qui ne peut être qu'un(e) élu(e) local(e)**, désigné(e) parmi les représentant(e)s ci-dessus.

Pour votre information, les élu(e)s choisi(e)s pour siéger au CST peuvent l'être pour siéger également à la formation spécialisée du comité. Le(la) président(e) désigné(e) peut en outre assurer la présidence des 2 instances.

Décision

Les membres du conseil d'administration désignent, **à l'unanimité**, parmi les membres du conseil d'administration ou parmi les agents de l'établissement public, les représentants suivants pour siéger au comité social territorial :

Représentant(e) titulaire
Edwige EME (assurant la présidence)
Patrick GOUX
Thomas OUDOT
Représentant(e) suppléant(e)
Christelle RIGOLOT
Jean-Claude GAY
Jean-Marie BERTIN

Les membres du conseil d'administration désignent également, **à l'unanimité**, parmi les membres du conseil d'administration ou parmi les agents de l'établissement public, les représentants suivants pour siéger à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail :

Représentant(e) titulaire
Edwige EME (assurant la présidence)
Patrick GOUX
Thomas OUDOT
Représentant(e) suppléant(e)
Christelle RIGOLOT
Jean-Claude GAY
Jean-Marie BERTIN

Le président du conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20221212-CA-2022-72-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

Affichage : 16/12/2022



Yves KRATTINGER